

Électorat provincial.—La loi sur les élections de chaque province renferme les dispositions relatives à l'habilité et à l'incapacité à voter. En général, toute personne, homme ou femme, âgée de 21 ans, qui est citoyen canadien ou autre sujet britannique et qui satisfait à certaines exigences relatives à la résidence dans la province et le district électoral où a lieu l'élection, et qui n'est pas frappée d'incapacité statutaire, a droit de vote. Ces conditions s'appliquent, avec des modifications, aux électeurs de presque toutes les provinces. La principale exception à ces conditions est celle qui donne le droit de vote aux personnes de 18 ans au Québec et en Saskatchewan et aux personnes de 19 ans en Alberta et en Colombie-Britannique.

Sous-section 1.—Terre-Neuve

Le gouvernement de Terre-Neuve se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. Cette dernière compte 42 membres élus pour cinq ans. La Législature élue le 19 novembre 1962 est la 33^e de Terre-Neuve et la cinquième depuis l'union de Terre-Neuve au Canada.

Depuis cette union, le 31 mars 1949, la province a compté quatre lieutenants-gouverneurs: l'hon. sir Albert Joseph Walsh, nommé le 1^{er} avril 1949, l'hon. lt-col. sir Leonard Outerbridge, nommé le 5 septembre 1949, l'hon. Campbell Macpherson, nommé le 16 décembre 1957, et l'hon. Fabian O'Dea, nommé le 1^{er} mars 1963. Le premier ministre formé le 13 juillet 1949 sous la direction de l'hon. Joseph R. Smallwood était encore en fonctions le 30 avril 1963.

Le premier ministre et les autres membres du cabinet touchent respectivement \$10,000 et \$9,000, en plus d'une indemnité de session de \$3,333.33 et d'une indemnité de déplacement et de dépenses de \$2,166.66. Chaque membre de l'Assemblée législative reçoit une indemnité de session de \$3,333.33 et une indemnité de déplacement et de dépenses de \$1,666.66. Le chef de l'opposition reçoit un supplément de \$3,000.

11.—Premier ministre de Terre-Neuve, le 30 avril 1963

(Position des partis aux dernières élections générales, le 19 novembre 1962: libéral, 34; conservateur progressiste, 7; et indépendant, 1.)

| Portefeuille | Titulaire | Nomination initiale | Nomination au poste actuel |
|---|-----------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Premier ministre, ministre du Développement économique..... | L'hon. J. R. SMALLWOOD..... | 1 ^{er} avril 1949 | 1 ^{er} avril 1949 |
| Procureur général..... | L'hon. L. R. CURTIS..... | 1 ^{er} avril 1949 | 1 ^{er} avril 1949 |
| Ministre des Mines, Agriculture et Ressources | L'hon. W. J. KROUGH..... | 29 juillet 1949 | 1 ^{er} mai 1957 |
| Ministre du Travail..... | L'hon. C. H. BALLAM..... | 4 avril 1950 | 4 avril 1950 |
| Ministre des Finances..... | L'hon. E. S. SPENCER..... | 29 juillet 1949 | 1 ^{er} mai 1957 |
| Ministre des Travaux publics..... | L'hon. J. R. CHALKER..... | 4 avril 1950 | 1 ^{er} mai 1957 |
| Ministre de la Voirie..... | L'hon. F. W. ROWE..... | 21 mai 1952 | 11 mai 1959 |
| Ministre sans portefeuille..... | L'hon. P. J. LEWIS..... | 15 déc. 1951 | 15 déc. 1951 |
| Ministre du Bien-être social et Solliciteur général..... | L'hon. MYLES P. MURRAY..... | 15 déc. 1951 | 15 fév. 1963 10 avril 1955 |
| Ministre des Affaires provinciales..... | L'hon. J. T. CHEESEMAN..... | 1 ^{er} mai 1957 | 15 fév. 1963 |
| Ministre de la Santé..... | L'hon. J. M. McGRATH..... | 5 juillet 1956 | 7 août 1956 |
| Ministre des Affaires municipales et des Approvisionnement..... | L'hon. B. J. ABBOTT..... | 1 ^{er} mai 1957 | 1 ^{er} mai 1957 |
| Ministre de l'Instruction publique..... | L'hon. G. A. FRECKER..... | 26 août 1959 | 26 août 1959 |
| Ministre des Pêcheries..... | L'hon. C. M. LANE..... | 12 juin 1961 | 15 fév. 1963 |

Sous-section 2.—Île-du-Prince-Édouard

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. L'honorable F. W. Hyndman, le lieutenant-gouverneur au 30 avril 1963, a été nommé le 31 mars 1958. Les lieutenants-gouverneurs depuis la confédération (1873) jusqu'à 1959 sont indiqués à la page 107 de l'*Annuaire* de 1960.

L'Assemblée législative élue le 10 décembre 1962 est la 50^e de la province et la 25^e depuis la confédération. Elle se compose de 30 membres (15 districts électoraux) élus pour un